



Congés payés apprentissage

Par **Kev1010**, le **09/01/2013 à 10:21**

Madame, monsieur, bonjour,
Je viens sur ce forum pour poser une question concernant des congés.
En effet je suis actuellement en deuxième année d'apprentissage de BTS, j'ai commencé à travailler au sein de la société dans laquelle je suis, le 05 septembre 2011 et actuellement je me demande combien de jour de congés j'ai cumulé depuis que je suis arrivé.
Merci de votre aide.
Kev1010

Par **DSO**, le **09/01/2013 à 14:41**

Bonjour,
Si vous avez toujours travaillé sans période d'interruption pour maladie, vous avez acquis 40 jours ouvrables de CP (2,5 jours par mois sur 16 mois), mais j'espère que vous avez déjà pris des CP.
Cordialement,
DSO

Par **Kev1010**, le **09/01/2013 à 16:19**

Merci de votre réponse,
J'ai déjà pris 4 semaines de CP depuis que je suis entré dans la société.
De plus j'ai pris 4 jours pour maladie, sachant que la convention collective du domaine dans lequel je suis ne donne pas de jour de carence.
Cependant on me dit qu'il me reste 5 CP à ce jour c'est pour ça que je ne comprend pas.
De plus je ne comprend pas le système de période de référence (1 juin de l'année précédente 31 mai de l'année suivante)
pouvez-vous me renseigner sur le sujet ?
Merci
Cordialement.

Par **DSO**, le **09/01/2013 à 18:44**

L'acquisition des CP (sauf dans le bâtiment) se fait par période du 1er juin de l'année passée au 31 mai de l'année suivante.
Dans votre cas: (Embauche en septembre 2011) Vous avez acquis sur l'année dernière de septembre 2011 à fin mai 2012: 22,50 jours ouvrables de CP arrondis légalement 23 jours.
Du 1er juin 2012 à fin janvier 2013: vous avez acquis 20 jours ouvrables de CP.
Cordialement,
DSO

Par **Kev1010**, le **10/01/2013 à 14:18**

Le fait que j'ai commencé mon travail en septembre 2011 et que la période de référence est de juin à mai cela ne m'enlève-t-il pas des congés par rapport aux 40 jours prévus ?
Merci de votre réponse,
Cordialement,

Par **DSO**, le **10/01/2013 à 14:45**

Bonjour,
Absolument pas, le décompte a été calculé à partir de septembre 2011.
Cordialement,
DSO

Par **pat76**, le **10/01/2013 à 15:48**

Bonjour
Vous passez votre examen cette année ?
Vous avez pris tous vos jours de congé payé acquis entre le 11 septembre 2011 et le 31 mai 2012 ?
Vous avez jusqu'au 31 mai 2013 pour solder les jours restant.